

CONSEIL INTERCOMMUNAL «SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 51

Séance du Conseil intercommunal du mercredi 5 octobre 2022 à Villars-Ste-Croix

Appel

24 délégués sont présents.

Excusés: M. Ebibi (Crissier) - M. Reymond (Prilly) - Mme Waeny Desponds (Prilly) - M. Delaquis

(Renens) - M. Clerc (St-Sulpice)

Absents: M. Kohler (Renens) – M. Hoxha (Renens)

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau – Correspondance(s)

Le Bureau informe des démissions de Mme Ziegler (Bussigny), Mme Mouelhi (Ecublens) et M. Duperrex (Renens). La vice-présidente, Mme Dutoit, rappelle que lorsqu'un délégué démissionne du Conseil communal, il doit également faire parvenir une copie au bureau du Conseil intercommunal.

Le bureau a également reçu la pétition de M. Fürst. Pétition qui sera traitée au point 11 de l'ordre du jour.

4. Assermentations

Mme Raboud Pamela (Ecublens) et M. Mayor Alexandre (Bussigny) sont assermentés séance tenante.

5. Communication(s) du Comité de Direction

M. Clément excuse trois membres du Comité de Direction avant de lire la communication suivante concernant Evopol :

Dans la suite des communications apportées aux dernières séances du Conseil intercommunal, nous vous informons des avancements liés à l'Organisation policière vaudoise (OPV), du programme de législature de la Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV) et des intentions du Comité de Direction (Codir) en lien avec ces deux objets.

Organisation policière vaudoise (OPV)

Le Conseil Cantonal de Sécurité (CCS) qui, pour rappel, est l'organe politique qui conduit la police coordonnée, a validé, le 30 mai, un mandat cadre dont l'objectif est de proposer une évolution de la police coordonnée à 10 ans et de gérer le portefeuille de projets, dont Regio fait partie. Il est utile de préciser que la CDPV a été pleinement impliquée dans le processus de validation. Ce mandat a été confié à une cellule de projets nommée EVOPOL, pour évolution du paysage policier vaudois.

Les conditions cadres du mandat sont les suivantes :

- les polices vaudoises travaillent ensemble à un système décloisonné garantissant la qualité des prestations ;
- une fois la vision commune établie, les étapes pour y parvenir seront identifiées ;
- chaque partenaire décidera de son rythme d'évolution.

D'autre part, il est absolument nécessaire de séparer la réalisation du mandat et les dossiers en cours sur la facture policière et l'harmonisation des statuts. En effet, bien que ceux-ci soient étroitement liés au futur de la police coordonnée, leur gouvernance se situe au niveau du Conseil d'Etat (CE), de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV).

Comme évoqué précédemment, l'évolution du projet Regio s'inscrit désormais dans le mandat cadre du CCS et sera désormais piloté à l'échelon de l'OPV.

La cellule EVOPOL est composée de deux chargées de projets, l'une issue de la police cantonale, l'autre des polices communales. La Conférence des Directeurs des Polices communales Vaudoise (CDPV) y est également représentée par deux membres, dont votre serviteur.

Programme de législature de la Conférence des Directeurs des Polices communales Vaudoises (CDPV)

La CDPV a édité son programme de législature 2021-2026 basé sur trois lignes directrices :

- être acteur des évolutions du monde sécuritaire ;
- des synergies pour plus d'efficience et d'efficacité;
- intérêts particuliers et généraux sont des intérêts partagés.

Le leitmotiv de ce programme est de favoriser l'évolution des polices vaudoises sur un mode « gagnant-gagnant ». Le fil rouge qui guide l'action policière d'aujourd'hui est de répondre aux attentes de la population de demain avec le concours de toutes et tous.

Ce programme de législature fait également abstraction pour l'heure de la répartition de la facture policière entre canton et communes, condition cadre posée afin de favoriser la vision de la police de demain.

Intentions du Codir

Le Codir a posé ses intentions afin de suivre et s'impliquer dans l'évolution de la police coordonnée. Il s'agit de :

- contribuer activement à la réalisation du mandat cadre donné fixé le CCS et aux futurs mandats spécifiques liés aux projets à venir.
- s'inscrire pleinement dans le programme de législature de la CDPV;
- continuer à collaborer étroitement avec la Police cantonale dans l'intérêt de la population.

Cette information n'apporte aucun commentaire.

6. Election scrutateur et scrutateur-suppléant

Le Bureau propose de nommer Mme Filomena (Chavannes) scrutatrice.

Mme Monnier se propose pour le poste de scrutatrice-suppléante.

A l'unanimité, ces deux dames sont nommées à ces fonctions.

7. Préavis 03/2022 « renouvellement des caméras interphones de l'hôtel de police »

M. Albillo, président-rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Mme Dutoit, vice-présidente, lit les conclusions du préavis.

La parole n'est pas demandée.

A l'unanimité,

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 03/2022 du Comité de Direction du 13 avril 2022,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'autoriser le Comité de Direction à acquérir 21 caméras intérieures, 15 caméras extérieures ainsi que 5 platines de rue, auprès de la société Niklas & Fils SA, pour un montant de CHF 59'538.95 TTC, comprenant également l'installation et la mise en service.
- D'imputer cette dépense dans le compte n° 6001.3141 "Aménagement et entretien des bâtiments", dans lequel un montant de CHF 46'000.-- a été budgété.
- D'accepter, en tant que crédit complémentaire au budget 2022, une charge de fonctionnement supplémentaire de CHF 13'538.95 dans le compte n° 6001.3141 "Aménagement et entretien des bâtiments".

Prend acte

- Que 5 autres caméras ont déjà été remplacées en 2021 dans le cadre du budget de fonctionnement pour les raisons décrites plus avant.

8. Préavis 04/2022 « budget 2023 »

La vice-présidente, Mme Dutoit, passe le budget page par page.

M. Wyssa, président-rapporteur, lit le vœu et les trois amendements proposés par la commission de gestion.

Vœu no 1 - Page 4, Compte 6004.3183

La commission souhaite que les frais dématérialisés des taxes de stationnement apparaissent sur une ligne distincte des frais bancaires dans le budget pour pouvoir mieux suivre ces frais.

Amendement 1 - page 4, compte 6004.3185.02

La commission demande que le point « honoraires prévisionnels pour interventions sur infrastructure » de CHF 30'000.00 soit supprimé, ce qui amène le compte 6004.3185.02 « honoraires informatiques » à CHF 245'400.00.

Amendement 2 - page 4, compte 6004.3189.02

La commission demande que le point « honoraires d'accompagnement pour les marchés publics » de CHF 30'000.00 soit supprimé, ce qui amène le compte 6004.3189.02 à CHF 232'000.00.

Amendement 3 - page 4, compte 6004.3185.03

Sur proposition du Comité de Direction, la commission propose l'amendement suivant afin d'adapter le budget aux explications ci-dessus :

La commission demande que le compte 6004.3185.03 « Honoraires comptabilité » soit augmenté à hauteur de CHF 20'000.00, ce qui amène le compte à CHF 76'000.00.

M. Souyad (Crissier) n'a trouvé aucune mention dans le budget concernant l'indexation des salaires 2023.

M. Clément répond que lors de l'élaboration du budget, le Comité de Direction n'avait pas connaissance de l'inflation qui prenait l'ascenseur, la crise énergétique étant arrivée après l'élaboration du budget. Avec la commission de gestion, il a été décidé de voir de voir sur le prochain budget (celui-ci couvrant de septembre à septembre). Une proposition sera faite pour s'aligner à l'IPC des communes de l'Ouest.

La Présidente demande à l'Assemblée si elle accepte que le Plt Chappuis réponde aux questions directement. Proposition est validée.

M. Chappuis répond que le budget a été fixé sur un taux de 0.5 % d'augmentation. Pour rappel, le budget est bouclé au plus tard au mois de mai. La POL n'avait pas l'information d'une future inflation. Suite à une discussion avec la commission de gestion, il était trop compliqué d'hypothéquer un taux alors que celui pour la POL est fixé de septembre à septembre. Ça reste un budget et d'autres montants vont prendre l'ascenseur (essence, chauffage, etc) par rapport à ce qui est budgété. Il a été choisi d'accepter cette augmentation en dépassement budgétaire. Décision a été prise de pas faire d'amendement, sinon il aurait fallu le faire ligne par ligne (salaire, assurances etc pour chaque fois les 3 sections).

Amendement 1 - page 4, compte 6004.3185.02

Cet amendement est accepté à la majorité (1 abstention).

Amendement 2 - page 4, compte 6004.3189.02

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Amendement 3 - page 4, compte 6004.3185.03

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

M. Wyssa, président-rapporteur, lit les conclusions du budget amendé.

A la majorité (1 abstention),

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

- Vu le projet présenté par le Comité de Direction,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

1) le budget 2023 amendé de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" tel qu'amendé

prend acte

- 1) du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour les années 2023 à 2030,
- 2) du tableau de suivi des fonds de réserve,
- 3) du tableau des ETP (DO vs budgété).

9. Préavis 05/2022 acquisition de casques balistiques personnels et de sacs de transport - modification de casques balistiques existants

M. Albillo, président-rapporteur, lit le rapport de la commission ad hoc ainsi que les amendements.

Amendement no 1

La commission Ad-hoc amende l'achat de 20 nouveaux casques et visières qui porterait à 44 casques adaptés en tout, ce qui correspond à 3 par véhicules (12 véhicules en permanence sur le district) plus une petite réserve au lieu des 50 demandés à l'achat.

Le nouveau total pour les nouveaux casques s'élèverait à CHF 26'710.00 au lieu des CHF 66'774.00 demandé.

Amendement no 2

La commission amende l'achat de 50 sacs pour les nouveaux casques et les modifiés, comprenant une petite réserve en cas de dégâts, au lieu des 80 demandés.

Le nouveau total s'élèvera à CHF 5'115.50 au lieu des CHF 8'185.20 demandé.

La discussion est ouverte.

M. Deillon souhaite connaître l'avis du Comité de Direction sur ces amendements. M. Clément répond que le Comité accepte les amendements proposés.

Amendement 1

L'Assemblée accepte cet amendement à la majorité (1 avis contraire et 1 abstention).

Amendement 2

Une précision est demandée par M. Yan Giroud (Prilly) à savoir si on retire 50 sacs au 80 requis ou si on en retire 30. La vice-présidente confirme qu'on retire 30 sacs (on parle de l'achat de 50 sacs).

L'Assemblée accepte cet amendement à la majorité (1 avis contraire et 1 abstention).

M. Albillo lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. Albillo rappelle le vœu de la commission qui souhaite que les anciens sacs qui vont être remplacés, puissent être revalorisés en les cédant aux agents pour une utilisation privée ou par un don à une association ou encore trouver une solution de revente.

Mme Dutoit, vice-présidente, lit les conclusions du préavis amendé.

A la majorité (1 abstention),

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 05/2022 du Comité de Direction du 1er juin 2022.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'allouer au Comité de Direction un crédit d'investissement d'un montant de CHF 48'225.42 TTC, financé par la trésorerie ordinaire et par voie d'emprunt si nécessaire, pour l'acquisition de casques balistiques personnels et de sacs de transport ainsi que pour la modification de casques balistiques existants.
- De faire figurer cette dépense dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte 6101.5060.304 "Acquisition de casques balistiques personnels + sacs de transport".
- D'amortir comptablement cet investissement sur 5 ans, conformément à l'article 17a du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 01 juillet 2006) sur la comptabilité des communes.
- D'accepter, en tant que crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2022 et 2023, le montant d'amortissement de CHF 9'645.09, comptabilisé dans le compte n° 6008.3313 "Amort. machines, mobilier, matériel et véhicules".

10. Préavis 06/2022 Augmentation du personnel de l'unité Trafic – crédits complémentaires aux budgets de fonctionnement 2022 et 2023

M. Wyssa, président-rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée.

M. Wyssa lit les conclusions du rapport de la commission de gestion.

A l'unanimité,

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 06/2022 du Comité de Direction du 1er juin 2022,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'octroyer au Comité de Direction, de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois", un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2022, représentant au total une augmentation des charges de CHF 66'409.00, conformément aux détails contenus dans le tableau au point 3.
- D'octroyer au Comité de Direction, de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023 représentant au total une augmentation des charges de CHF 255'999.00, conformément aux détails contenus dans le tableau au point 3.
- De faire passer la dotation ordinaire (DO) de l'unité trafic de 9,5 à 11,5 ETP sous réserve de l'évolution de la charge de travail dès 2024.

Prend acte

que le financement des charges nettes complémentaires, tant pour 2022 que pour 2023, pourraient être assuré par la trésorerie ordinaire en raison du turnover habituel, et que l'octroi des présents crédits complémentaires pourraient au final ne pas engendrer de charges supplémentaires aux budgets de fonctionnement

11. Réponse à la pétition de M. Fürst « café avec un policier »

M. Marchon (Bussigny), président-rapporteur lit le rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte.

- M. Albillo (Chavannes) demande comment se dérouleraient ces rencontres et si les gens s'inscriveront sur le site de la POL ?
- M. Marchon (Bussigny) répond que les agents se déplaceraient dans différents lieux de l'Ouest lausannois. Les démarches de la mise en œuvre est de la compétence du Comité de direction.
- M. Birbaum (Ecublens) demande si la commission de pétition peut préaviser le renvoi au Comité de Direction. M. Marchon (Bussigny) répond qu'effectivement la commission propose le renvoi de cette pétition au Comité de Direction pour prise de position.
- M. Mayor (Bussigny) demande des précisions (avant dernier paragraphe du rapport) au sujet du questionnement de la commission concernant l'engagement de la police dans ce type d'événements ainsi que les coûts.
- M. Marchon (Bussigny) répond que les effectifs de police étant tendus, la commission s'est questionnée sur la pertinence d'affecter des policiers pour ce concept et sa mise en œuvre. Elle laisse le Comité de Direction se déterminer lors de sa prise de position.

A une majorité (3 avis contraire et 1 abstention), l'Assemblée décide de renvoyer cette pétition au Comité de Direction pour prise de position.

12. Réponse à l'interpellation de M. Giroud – mise en œuvre de la convention de la POL

M. Giroud (Prilly) remercie le Comité de Direction pour cette réponse détaillée et la police cantonale pour les statistiques très fournies.

Il est satisfait de constater que le thème de la violence domestique est présent sur le site de la Police de l'Ouest.

Si les réponses sont claires et complètes, M. Giroud souhaite quelques précisions complémentaires :

- Point 1: est-ce que les membres du Conseil intercommunal peuvent connaître les directives cantonales dont il est fait mention ?
- Point 4: en lien avec l'événement d'août 2021, existe-il un risque que les statistiques des violences conjugales soient sous évaluées en raison de mauvaises attributions des types d'intervention dans le système informatique?
- Point 17: une information a-t-elle été spécifiquement communiquée au personnel de la POL?

Pour terminer, il est mentionné dans le deuxième paragraphe des conclusions que : Ce rapport <u>devrait</u> être rédigé avec des connaissances sociales, juridiques et d'autres compétences professionnelles adaptées à la situation. M. Giroud se demande s'il faut comprendre du conditionnel utilisé que cela n'est pas toujours le cas ?

M. Giroud (Prilly) s'interroge toutefois sur la gestion par les policiers de Police Secours. S'il ne conteste pas que les agents bénéficient d'une marge d'appréciation dans les situations au quotidien, il apparait, pour cet évènement précis (peut-être pas représentatif), que leur attitude n'a pas été conforme à ce qu'on est en droit d'attendre pour ce type d'intervention.

Il invite vivement le Comité de Direction à poursuivre ses efforts en matière de formation continue obligatoire dans le domaine de la violence domestique.

- M. Clément répond que la formation va continuer à se faire.
- M. Constant (Renens) prend la parole et encourage une nouvelle fois M. Giroud (Prilly) à participer à un stage à Police Secours.

Suite à son stage dans la nuit du 7 au 8 juillet 2022, M. Constant (Renens) explique avoir vécu une panoplie de cas intéressants durant laquelle les policiers ont eu un comportement exemplaire visà-vis des citoyens. Il a pu également constater que le projet Regio était très bien accepté.

M. Giroud (Prilly) répond qu'il a l'intention d'y participer.

13. Questions - divers

Le Bureau a reçu une nouvelle pétition de M. Fürst qui se nomme « obtention de places de parc protégées et gratuites pour le personnel soignant du Centre Médico Social (CMS) de l'Ouest lausannois ».

M. Birbaum (Ecublens) demande à connaître le nombre de signataires pour cette pétition. Il est répondu qu'elle est signée que par M. Fürst.

Le Bureau propose de renvoyer cette pétition au Comité de Direction pour étude.

M. Clément propose de prendre en charge cette pétition sans nommer une commission qui préavise.

L'Assemblée accepte à la majorité (2 abstentions et 2 avis contraire).

M. Kemal (Renens) prend la parole pour signaler que les bulletins d'amende d'ordre sont illisibles. Il n'y a aucune information sur les fichets.

M. Clément répond qu'il s'agit d'un changement technologique. Il suffit de scanner le QR Code avec un téléphone portable pour connaître toutes les informations. Les personnes n'ayant pas de portable peuvent se rendre dans un poste de police.

M. Deillon (Prilly) explique avoir voulu aider des clients étrangers qui ont reçu une amende d'ordre et souhaitaient la payer. Il a tenté à plusieurs reprises de saisir le no de plaques via l'application, sans succès. Il propose une notice pour entrer un no de plaques étranger.

M. Giroud (Prilly) revient sur les différents débats dans la presse concernant les trottinettes électriques et leur place sur la voie publique.

Il souhaite connaître la marge de tolérance de la Police de l'Ouest par rapport à ce type de véhicules.

M. Giroud demande s'il serait imaginable d'avoir une tolérance sur les pistes cyclables pour les trottinettes qui iraient à 20 km/h? M. Piller répond que c'est autorisé, par contre ils n'ont pas l'autorisation de circuler sur les trottoirs.

En terme de réponses, M. Clément propose de joindre au PV, le document sur les bons usages des vélos, trottinettes, etc ... si des questions reviennent, le Comité de Direction y répondra.

M. Marchon (Bussigny) encourage le Comité de Direction à diffuser ce fameux document dans les communes, voire les écoles où, certainement, il y a un bon nombre de détenteurs de ce type de véhicules.

M. Piller rappelle que de 14 à 16 ans il faut posséder un permis. Avant 14 ans, il est interdit de conduire ces trottinettes électriques, il ne devrait donc pas il y en avoir dans les écoles.

M. Marchon (Bussigny) pense que plus les personnes sont informées des us et coutumes, moins de drames peuvent avoir lieu.

La séance est levée à 21h15.

Au nom du Conseil intercommunal:

La Vice-Présidente :

La Secrétaire :

C. Dutoit

S. Gosteli